



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 avril 2009

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 10/04/2009

Le 17 avril 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Joël Morio, Carole Turpin, François Nicourt, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Jean-Christophe Thauvin, Nicole Joye, Jean-Claude Hennequin, David Cypel, Dominique Laurent, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Christophe Thauvin, Valérie Baudry, Daniel Arnoux, Dany Adam, Gilles Gaillard, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Yves Clément, Angelo Cerqueira.

Absents représentés : M. Benoît Foulon par M. Jean-Claude Hennequin  
M. Pascal Kwasnik par Mme Agnès Barbanchon  
Mme Pascale Adam par M. Gilles Gaillard  
Mme Françoise Gourdin par Mme Marie-Claude Harrang

### Désignation d'un secrétaire de séance

**Mme Nicole Joye** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2009 et ses modifications

Le procès-verbal du 20 mars 2009 et ses modifications sont approuvés à l'unanimité.

### Convention pour la fourniture d'un radar mobile

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la société SITU pour la fourniture d'un radar mobile afficheur de vitesse.

### Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- ✗ d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- ✗ de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre ;
- ✗ d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté en précisera les missions et l'organisation.

### Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal et du règlement relatif à l'occupation des salles municipales : utilisation des salles municipales

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 contre :

- complète l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal par : « Le local est mis à disposition dans les conditions prévues à l'article 3.4 du règlement intérieur d'utilisation des salles municipales du 21 novembre 2008 » ;
- remplace les termes « groupes politiques » par les termes « groupes d'élus minoritaires » à l'article 3.4 du règlement intérieur d'utilisation des salles municipales.

### Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal : bulletin d'information générale

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 9 contre, complète l'article 29 « Bulletin d'information générale » du règlement intérieur du conseil municipal, ainsi qu'il suit, après les termes « Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur » : « - Le groupe majoritaire dispose de la moitié de l'espace prévu dans le bulletin, les groupes minoritaires de l'autre, qu'ils se partagent proportionnellement au nombre d'élus siégeant lors de l'installation du conseil municipal ayant suivi l'élection municipale ».

### **Référent sécurité routière**

Le Conseil Municipal désigne M. Joël Morio par 20 voix pour, 5 contre et 4 abstentions en tant que référent pour la sécurité routière.

### **Indemnités aux stagiaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une indemnité, sur la base de 25 % du SMIC :

- à Fanny Bouquet, stagiaire au service Communication du 27 octobre 2008 au 3 avril 2009 : 1 722,12 € bruts
- et à Aurélie Robineau, stagiaire au Centre Communal d'Action Sociale du 10 février au 10 avril 2009 : 398,13 € bruts.

### **Modification du PLU d'Olivet**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du PLU de la commune d'Olivet.

### **Réhabilitation de la Trésorerie : demande de permis de construire**

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, autorise le Maire à déposer la demande de permis de construire du programme de réhabilitation du bâtiment du domaine de « La Trésorerie »,

### **Salle des Fêtes : demande de permis de construire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation d'un local de rangement en annexe de la salle des fêtes.

### **Réhabilitation de la Trésorerie : demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 contre, autorise le Maire à demander à la DRAC une subvention au taux le plus élevé pour l'aide au financement de cet investissement.

### **Réhabilitation de la Trésorerie : demande de subvention auprès du Conseil Général**

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 contre, autorise le Maire à demander au Conseil Général une subvention au taux le plus élevé pour l'aide au financement de cet investissement.

### **Printemps des Arts : convention avec Galerie Privée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Galerie Privée.

Prochain Conseil Municipal : le vendredi 12 juin 2009 à 20 h 30, salle Roger Toulouse.

Fin à 21 h 40.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 17 avril 2009  
Le Maire,

Thierry COUSIN